

FICHE DE POSTE

Date de mise à jour : 22/08/2025 CMC

I – DEFINITION DU POSTE

1	SERVICE : Direction de la santé					
2	LIBELLE DU POSTE : Praticien hospitalier spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologique – chef de cellule adjoint					
3	NIVEAU DE RESPONSABILITE : 4					
4	CATEGORIE DE LA MAQUETTE FUTURE : A					
	CATEGORIE DE LA MAQUETTE ACTUELLE : A					
5	FILIERE DE LA MAQUETTE FUTURE : FSA					
6	IMPUTATION BUDGETAIRE : PROGRAMME : 962 02 PROGRAMME R.H : 970 01			CODE POSTE : PT0002608 CENTRE DE TRAVAIL : 322		
7	LOCALISATION GEOGRAPHIQUE : Subdivision santé des îles Sous-le-vent (SSISLV) – Hôpital d’Uturoa (Unité de chirurgie) - Raiatea					
8	FINALITE / DESCRIPTIF SYNTHETIQUE (maximum 50 mots) : Exerçant en binôme avec son confrère, le praticien hospitalier assure les consultations réglées de chirurgie générale (hors viscérale) et la prise en charge de la pathologie orthopédique et traumatologique. Il assure également la prise en charge et la surveillance de l’urgence viscérale dans le cadre de l’astreinte chirurgicale. Il assure la continuité des soins chirurgicaux au sein du service de chirurgie et en interservices. Il forme le personnel, dans son domaine de compétences. Il participe au bon fonctionnement du service et au maintien de la permanence des soins.					
9	EFFECTIFS ENCADRES :	A	B	C	D	Autres
	NOMBRES : 22	0	9	10	2	1 CC3
10	SUPERIEUR HIERARCHIQUE DIRECT : Le chef de cellule					
11	MOYENS SPECIFIQUES LIES AU POSTE : Bureau, téléphone, ordinateur, accès internet, messagerie électronique					
12	CONTRAINTES ET AVANTAGES DU POSTE : - Participation au service d’astreinte à domicile ; - Droit à la formation continue.					
13	ACTIVITES PRINCIPALES : - Réaliser des chirurgies orthopédiques et traumatologiques ; - Réaliser des urgences vasculaires simples et d’endocrinologie ; - Participer aux consultations avancées dans les îles Sous-le-Vent ; - Superviser la réalisation des activités de l’unité de chirurgie et contrôler les résultats.					
14	ACTIVITES ANNEXES : - Participer au bon fonctionnement de l’unité de chirurgie et au maintien de la permanence des soins ; - Participer aux différentes commissions (Commission médicale d’établissement (CME), Commission de lutte contre les infections nosocomiales (CLIN), etc.) et sous-commissions de l’établissement ; - Participer à la réalisation et à la mise en œuvre des projets de service ; - Participer à l’élaboration et à l’évaluation des protocoles de soins ; - Participer à l’hygiène hospitalière ; - Participer aux séances d’enseignement et de perfectionnement du personnel médical et paramédical.					

II – PROFIL PROFESSIONNEL

15	CADRE D’EMPLOI : Praticien hospitalier
16	DIPLOMES REQUIS :

	- Diplôme d'État de docteur en médecine ; - Diplôme d'études spécialisées (DES) de chirurgie générale ou Certificat d'études spécialisées (CES) de chirurgie générale ; - Diplôme d'études spécialisées complémentaires (DESC) de chirurgie orthopédique et traumatologique ; - Titre(s) ou diplôme(s) permettant l'exercice de la profession de praticien hospitalier spécialisé en chirurgie orthopédique et traumatologique sur le territoire français.
--	---

S : Sensibilisation, **A** : Application ; **E** : Expert

17	COMPETENCES	S	A	E
	- Connaissance du contexte géo-sanitaire polynésien ; - Faculté d'adaptation aux singularités de terrain et au changement ; - Polyvalence ; - Esprit d'équipe ; - Disponibilité ; - Sens de la pédagogie et de la diplomatie ;		X	
			X	
			X	
			X	
			X	
			X	

18	EXPERIENCE PROFESSIONNELLE SOUHAITEE : Expérience hospitalière dans le domaine de la chirurgie générale
----	---

19	FORMATION D'ADAPTATION OBLIGATOIRE :
----	--------------------------------------

20	DUREE D'AFFECTATION SOUHAITABLE DANS LE POSTE : 4 ans minimum
----	---

Le chef de service

L'agent

Date :

Date :

Signature :

Signature :